

Décision du président N°2026/TT/21/01

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 18/11/08 en date du 7 décembre 2018 par laquelle le Conseil d'Administration a donné délégation à son Président pour créer les emplois non permanents correspondants aux activités du Pôle Optimisation du Centre de gestion de l'Oise dans le cadre de la mise à disposition d'agents aux collectivités adhérentes en application de l'article L. 452-44 du code général de la fonction publique,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents correspondants aux demandes formulées par les collectivités adhérentes au Pôle optimisation du Centre de Gestion de l'Oise.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

De créer les emplois non permanents suivants :

Collectivité adhérente	Motif de recrutement	Grade	Durée hebdomadaire de service	Date de création de l'emploi	Date de fin de l'emploi
Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montagny en Vexin, Parnes	ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	6/35h	18/05/2026	29/05/2026
Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montagny en Vexin, Parnes	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint territorial d'animation	2,3/35h	21/05/2026	21/05/2026
BALAGNY-SUR-THERAIN	REMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Animateur principal de deuxième classe	34/35h	21/05/2026	01/06/2026
Syndicat scolaire Les Vignes Blanches	REMPLACEMENT D'UN AGENT	Adjoint technique territorial	8/35h	19/05/2026	19/05/2026

	MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE				
Syndicat intercommunal de regroupement scolaire de Cuvilly, Biermont	REEMPLAC EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint territorial d'animation	9/35h	18/05/2026	22/05/2026
CHAUMONT-EN- VEXIN	REEMPLAC EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	6/35h	18/05/2026	30/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	19/05/2026	19/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	19/05/2026	19/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	19/05/2026	19/05/2026
AIRION	REEMPLAC EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	22/05/2026	25/05/2026
COYE-LA-FORET	REEMPLAC EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles	35/35h	21/05/2026	22/05/2026
MONCHY-SAINT-	ACCROISS	Adjoint territorial	15,5/35h	21/05/2026	29/05/2026

ELOI	EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	d'animation			
GOUVIEUX	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Attaché	35/35h	18/05/2026	30/09/2026
VENETTE	REMPLOC EMENT D'UN AGENT MOMENTA NEMENT INDISPONI BLE	Adjoint technique territorial	26/35h	18/05/2026	22/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	20/05/2026	20/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	22/05/2026	22/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	20/05/2026	22/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	20/05/2026	20/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	22/05/2026	22/05/2026
Agglomération Creil Sud Oise (ACSO)	ACCROISS EMENT TEMPORAI RE D'ACTIVIT E	Adjoint technique territorial	35/35h	22/05/2026	22/05/2026

Syndicat scolaire Les Vignes Blanches	REEMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint technique territorial			
SAINT-VAAST- LES-MELLO	REEMPLACEMENT D'UN AGENT MOMENTANEMENT INDISPONIBLE	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe	35/35h	23/05/2026	03/07/2026
BULLES	ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Adjoint technique territorial	5/35h	18/05/2026	03/07/2026

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 85-643 précité, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 3 :

Les dispositions de la présente décision prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication.

ARTICLE 4 :

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à Beauvais,
Le 26/05/2026
Le Président,